

<https://ricochets.cc/Dans-un-etat-de-droit-on-peut-s-exprimer-et-alors-8013.html>



Â« Dans un état de droit, on peut s'exprimer Â», et alors ?!

- Les Articles -



Date de mise en ligne : mercredi 27 novembre 2024

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Des politicards et juges disent en substance que "dans un Etat de droit, une démocratie telle que la nôtre, nul besoin de recourir à des actions illégales, on peut s'exprimer".

Oui on peut s'exprimer dans le système en place, surtout si on est riche et pas/peu subversif, on peut s'exprimer parfois sur des médias secondaires, tandis que les milliardaires et leurs amis déroulent leur idéologie techno-capitaliste productiviste H24 sur les gros médias nationaux.

En 2023, des millions de personnes se sont exprimées contre la "réforme des retraites" du gouvernement, avec pour seules réponses les flics et le 49.3.

En 2024, l'expression des votes a mis le NFP en tête des législatives. Au final, le régime a nommé un gouvernement très à droite.

En 2024, les kanaks se sont d'abord exprimés "pacifiquement", ça a été ignoré, alors certains ont utilisé d'autres moyens.

On peut parfois s'exprimer pour ou contre ceci ou celà, mais la centralisation oligarchique et les intérêts capitalistes s'en moquent et poursuivent leur rouleau compresseur.

On peut s'exprimer, mais les institutions non-démocratiques en place laissent tout pouvoir aux élus, leur permettant d'imposer leurs projets pourraves par la force en arguant de leur prétentue "légitimité".

On peut en effet, la plupart du temps, s'exprimer par des voies légales (même si la répression et la surveillance s'amplifient fortement, tendant à étouffer les possibilités d'expression), mais cette expression est la plupart du temps ignorée et piétinée, moquée et bafouée.

C'est pourquoi, en vertu des principes démocratiques et des "droits de l'homme" de résistance à l'oppression et à la tyrannie, les actions dites illégales sont manifestement utiles dans de nombreux cas. Un nombre croissant de personnes s'en rend compte, les soutient et les pratique.

Les juges et politicards qui justifient la répression/condamnation en justice d'actions subversives illégales au nom des "possibilités d'expression" dans "la-démocratie" et "l'Etat de droit" ont donc le plus souvent torts, et ils participent ainsi activement à la tyrannie et à la persistance de l'oppression.

Un exemple récent :

Méga-bassines : « désarmement astucieux » d'une entreprise de BTP

► [Méga-bassines : « désarmement astucieux » d'une entreprise de BTP](#)

La lutte contre les méga-bassines menée depuis plus de trois ans dans le Marais Poitevin draine en elle-même de grandes questions philosophiques. Est-il souhaitable qu'une minorité de possédants s'accaparent ce qui jusqu'à présent n'appartenait à personne et donc à tous (l'eau de pluie) ? Un modèle industriel d'agriculture à rebours de toutes les préconisations écologiques peut-il être soutenu et encouragé par les instances politiques sensées représenter l'intérêt collectif ? Quels moyens peut-on légitimement se donner pour empêcher un désastre à venir ou une aberration en cours ? Le chantage aux ressources est-il substantiellement et moralement différent d'un chantage au désarmement ?

Les rassemblements de Sainte-Soline malgré la répression féroce comme les « débâchages nocturnes » et autres modalités d'intervention dans le débat public ont eu le grand mérite d'ouvrir grand ces problématiques. Nous publions ici une revendication anonyme reçue ce jour et qui peut être comprise comme une nouvelle pièce apportée au débat. Selon ses rédacteur.ice.s, des engins de chantiers d'une méga-entreprise de BTP s'enrichissant sur la construction des fameuses bassines auraient pris feu dans la nuit. Nous n'avons pas pu vérifier l'information mais les auteur.ice.s

Â« Dans un état de droit, on peut s'exprimer Â», et alors ?!

souhaitent dissiper tout malentendu ou incompréhension : « Au cas où notre propos ne serait pas clair pour certains. TP Charpentier a réalisé les travaux de différentes bassines. Tout acteur qui s'associera aux futurs chantiers de Méga-Bassines, que ce soit à St- Sauvant, à la Clouère, dans les Deux-Sèvres, en Vienne, et partout ailleurs où des projets sont à l'ordre du jour, en subira les conséquences. »

► SUITE sur <https://lundi.am/Mega-bassines-desarmement-astucieux-d-une-entreprise-de-BTP>